



SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT LE COVID-19

Pour se conformer aux mesures de santé publique édictées par le gouvernement, visant à limiter la propagation du virus de la COVID-19, **la direction a décidé de restreindre l'accès des propriétaires au bureau du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, au moins jusqu'au 31 mars 2020.**

Jusqu'à nouvel ordre, toutes les communications des propriétaires avec le personnel devront se faire par téléphone ou par courriel. Pour connaître le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de la personne que vous cherchez à joindre, référez-vous au bottin du personnel, sur le site Web www.foretprivee.ca dans la section ***Mon Syndicat et Nous joindre***. En tout temps, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'employé. Il y aura une boîte postale devant l'entrée du bureau où vous pouvez laisser du courrier ou des documents à déposer à notre intention.

Les services-conseils par téléphone sont donnés par les employés présents dont nous limitons la présence au bureau. Soyez assurés que nous prenons régulièrement nos messages et vous rappellerons rapidement.

En ce qui concerne le paiement des bois livrés aux usines, nous le considérons essentiel. À cet effet, nos employés demeurent mobilisés pour effectuer les paiements le plus rapidement possible.

Présentement, nous pensons encore tenir l'Assemblée générale annuelle à la date prévue, soit le 28 avril. À ce sujet, nous prendrons une décision la semaine prochaine. Mais si la situation s'aggrave et que nous devons la reporter à une date ultérieure, nous vous en informerons par le message d'accueil de la réponse téléphonique automatisée, par courriel, par Infolettre, sur notre site Web et notre page Facebook et, au besoin, dans les médias régionaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction